

Finances

REF : DAF2013007

Signataire : GH

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Convention avec la société LOGIREP pour le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour la construction d'une maison relais de 29 logements au 7 boulevard Edouard Vaillant

EXPOSE :

Par une délibération du 25 octobre 2005, la commune a cédé à la société LOGIREP le terrain du 7 boulevard Edouard Vaillant en vue de la construction d'une maison-relais et de trois logements Aide au Logement Temporaire (ALT). Par une délibération du 29 juin 2006, la commune attribue une subvention pour surcharge foncière de 172 000 € à LOGIREP en vue de la réalisation de ce projet.

Le projet ayant été livré en 2010, il est proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la société LOGIREP afin de permettre le versement de la subvention.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013007

Signataire : GH

OBJET :Convention avec la société LOGIREP pour le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour la construction d'une maison relais de 29 logements au 7 boulevard Edouard Vaillant

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2254-1

Vu le code de la construction et de l'habitation notamment l'article L 431-4

Vu le code de l'urbanisme

Vu la délibération n°208 du 25 octobre 2005 cédant le terrain situé 7 boulevard Edouard Vaillant à la société LOGIREP pour un prix de 172 000 €

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006 attribuant une subvention pour surcharge foncière à la société LOGIREP pour la création d'une maison relais au 7 boulevard Edouard Vaillant

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenu

DELIBERE :

CONFIRME l'attribution prévue par la délibération du 29 juin 2006 d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 172 000 € pour la construction de 29 logements sociaux dans une maison relais au 7 boulevard Edouard Vaillant.

AUTORISE le maire à signer la convention permettant le versement.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué